Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève

البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

61

Vérifier au prononcé

Examen Périodique Universel du Cambodge

Déclaration de

S.E. l'Ambassadeur Omar Hilale

Ambassadeur, Représentant Permanent
du Royaume du Maroc

Genève, le 28 Janvier 2014

Monsieur le Président,

Je voudrais remercier Son Excellence, M. Mak Sambath, Vice-Président du Comité national pour les Droits de l'Homme du Royaume du Cambodge pour la qualité de son exposé.

Nous tenons à féliciter le Cambodge pour les efforts considérables qu'il a déployé pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme en soumettant tous les rapports devant être présentés aux organes conventionnels de l'ONU.

Nous saluons la volonté politique des autorités cambodgiennes de réformer le code électoral afin de consolider la démocratie et pour garantir des conditions meilleures aux prochaines élections.

Nous relevons avec satisfaction le bon niveau de coopération du Cambodge avec le Rapporteur spécial, M. Surya Subedi, qui a pu se rendre à 9 reprises dans ce pays, la dernière remontant au mois de Mai 2013.

Le Royaume du Maroc note avec appréciation la mise en place d'un mécanisme national destiné à garantir le respect des droits fondamentaux des personnes privées de liberté, notamment du droit de ne pas être soumises à la torture ou à des traitements inhumains ou dégradants. Ce mécanisme qui associe la société civile dans des activités d'inspection constitue un outil précieux pour le contrôle des établissements pénitentiaires et leurs infrastructures.

Nous tenons également à souligner les efforts importants sur le plan économique: avec un taux moyen de croissance annuelle de 6%, le Cambodge est en passe de relever le défi des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Sur les huit objectifs du Millénaire, le Cambodge en a déjà réalisé 5 avant 2015.

Le Maroc salue la politique d'égalité entre les sexes qui intègre l'approche genre de manière transversale dans les politiques publiques ainsi que la création du Conseil national du Cambodge pour les enfants, un organe chargé de veiller sur les conditions de vie, le développement, la protection et le bien-être des enfants.

Pour conclure, le Maroc voudrait présenter les recommandations suivantes:

1- de mettre en place une institution nationale de promotion et de protection des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris.
2- de poursuivre la réforme du système foncier afin d'atteindre les objectifs nationaux de réduction de la pauvreté, de sécurité alimentaire et de protection de l'environnement.

Je vous remercie.